

COMMUNE DE MIGRON**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2021**

Date de convocation : 30/04/2021

Date d'affichage : 04/05/2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Migron se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Agnès POTTIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités locales.

Présents : 15

Mesdames : Agnès POTTIER, Josette BERARD, Marie-Joëlle EMON, Sylvie BRUN, Jackie BESSON, Susan HANCOCK, Nina POUPELIN.

Messieurs : Henri BLOIS, Alain POTTIER, Georges ARMENOULT, Jean VITRY, Frédéric FERAND, Christopher HANCOCK, Jean-Noël COUSIN, Eric BUINIER.

Madame Sylvie BRUN a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 avril 2021**
- 2- Subventions aux associations**
- 3- Admission en non valeur**
- 4- Constitution des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales**
- 5- Création d'un skate park**
- 6- Questions diverses**

1-Le procès-verbal de la réunion du 09 avril 2021 est adopté à l'unanimité

2	Subventions aux associations	D-2021-10
	N°017-211702352-20210511-D_2021_10-DE	Nomenclature : 7-5

Madame le Maire soumet à l'assemblée un projet de répartition des subventions à allouer aux associations pour 2021 pour un total de 3 958 €.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, soit 13 « pour » et 2 abstentions de Messieurs Jean VITRY et Alain POTTIER accepte la proposition de versement de subventions suivante :

6574- Subventions aux associations	2021
Amicale des sapeurs pompiers	305,00
Aînés Ruraux	305,00
ACCA	305,00
Animation Migronnaise	500,00
La Gaulle Mathalienne	153,00
Association Boute-en-train	305,00
Passion du Rossignol	305,00
Les dés à coudre	305,00
FNACA	50,00
Solidaire Migron	305,00
Panier Solidaire Buriaud	250,00
ADMS St Hilaire	720,00
Collège de Burie	150,00
TOTAL	3 958,00

3	Admission en non-valeur	D-2021-11
	N°017-211702352-20210511-D_2021_11-DE	Nomenclature 7-10

Sur proposition du comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette :

N° de la liste 4960300533 des exercices 2015 et 2016, pour un montant total de 2 706,48 €, concernant une clôture pour insuffisance d'actif pour Mme ARRIVÉ Charlene, BIO TYFULL COIFFURE, ancienne locataire du salon de coiffure,

Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2021 de la commune.

4	Composition des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
----------	--

Elections départementales des 20 et 27 juin 2021				
8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
Agnès POTTIER	Agnès POTTIER	Agnès POTTIER	Agnès POTTIER	Agnès POTTIER
Nina POUPELIN	Josette BÉRARD	Henri BLOIS	Joëlle ÉMON	Joëlle ÉMON
Henri BLOIS	Jean VITRY	Sylvie BRUN	Sylvie BRUN	Jean VITRY

Elections régionales du 20 juin 2021				
8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
Georges ARMENOULT	Jean-Noël COUSIN	Jackie BESSON	Georges ARMENOULT	Eric BUINIER
Eric BUINIER	Christopher HANCOCK	Frédéric FÉRAND	Frédéric FÉRAND	Jean-Noël COUSIN
Alain POTTIER	Alain POTTIER	Susan HANCOCK	Josette BÉRARD	Georges ARMENOULT

Elections régionales du 27 juin 2021				
8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
Christopher HANCOCK	Jean-Noël COUSIN	Jackie BESSON	Alain POTTIER	Eric BUINIER
Eric BUINIER	Christopher HANCOCK	Frédéric FÉRAND	Frédéric FÉRAND	Jean-Noël COUSIN
Alain POTTIER	Alain POTTIER	Susan HANCOCK	Josette BÉRARD	Alain POTTIER

5	Création d'un skate-park	D-2021-12
		Nomenclature : 7-5

Madame le Maire, après avoir donné lecture d'un courrier de protestation de la part de 4 personnes sur le projet, soumet à l'assemblée des devis pour la création d'un skate park derrière le stade de football, situé à plus de 100 m des habitations les plus proches, comprenant cinq modules installés sur une base d'enrobé. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération de Saintes, éventuellement du programme Leader Europe et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le devis proposé par la société CORÉCO (aménagement de la base en enrobé du terrain) pour un montant de 17 038 € HT
- Accepte le devis proposé par la société Sport Nature pour un montant de 22 420,01 €, comprenant 5 modules et la pose.
- Autorise Madame le Maire à déposer la déclaration préalable auprès du service instructeur.
- Sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération de Saintes, du programme Leader et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

5 Questions diverses

Madame le Maire informe :

- que 5 arbres fragilisés derrière la salle des fêtes vont être abattus.
- que la CDA de Saintes ayant doté chacune des 36 communes d'une borne de recharge électrique, il va être procédé à son implantation, aux frais de la commune.
- que la mairie va être protégée par un système de télésurveillance.

Sylvie BRUN informe de la demande de Marie-Claire NAULIN de l'acquisition d'un logiciel pour la bibliothèque municipale.

Eric BUINIER indique que des branches de tamaris empiètent sur la chaussée au n° 81 de la rue d'Azac, causant une gêne pour le passage des camions.

Christopher HANCOCK informe que la foire aux vins n'aura pas lieu cette année mais que le feu d'artifice étant réservé, il faudrait peut-être proposer à ceux qui le souhaitent de venir pique-niquer dans l'attente du tirage du feu d'artifice.

Alain POTTIER informe que le défibrillateur installé sur la façade de la salle des fêtes est en fonction ; que l'éclairage de l'intérieur de l'Eglise a été refait en led;

Rien ne restant à l'ordre du jour, et aucune question n'étant posée.

Madame le Maire déclare la séance levée à 21h00.